

petitmars

Magazine

Mai - Juin 2021

Retour sur les ateliers illustration

Dossier

FINANCES

22, boulevard Saint-Laurent
44390 PETIT-MARS
02 40 72 77 16
www.petitmars.fr



Retour en images



RETOUR SUR L'OPÉRATION « NETTOYONS LA NATURE »

Organisée le 27 mars par la municipalité, l'opération « Nettoyons la nature » a été une réussite tant au niveau de la participation avec 50 personnes qu'au niveau de la quantité de déchets ramassés soit 230 kg.

Depuis les abords de l'étang du Tertre Rouge jusqu'aux villages proches, la cinquantaine de volontaires a minutieusement sillonné le sud de notre commune malheureusement jonchée de débris.

Le succès de cette opération ne doit pas occulter l'incivilité de certains qui négligent notre environnement.

En effet, sur les 230 kg de déchets, ont été ramassés divers emballages, des canettes et bouteilles de verre mais aussi des enjoliveurs et pneus de voiture.

Merci aux participants mobilisés pour la sauvegarde de notre environnement et rendez-vous pour une prochaine édition qui pourrait s'orienter sur le nord de Petit Mars.

L'édito

Ludovic DELONGLEE
Adjoint aux Finances et
Ressources Humaines



Le Conseil Municipal du 26 mars 2021 a approuvé les comptes de gestion 2020 et ceux du budget 2021.

Ce nouveau mandat a démarré au début de la crise sanitaire, les services ont dû s'adapter au gré des mesures gouvernementales et nous pouvons les remercier pour leur réactivité, notamment pour le fonctionnement de nos écoles et de la restauration scolaire.

Cette crise sanitaire a également eu un impact sur les finances de notre commune. En effet, les recettes de fonctionnement ont connu une baisse en corrélation avec des prestations non assurées ou partiellement (accueil périscolaire, restauration, accueil de loisirs...)

A contrario, même si certaines dépenses n'ont pas été réalisées, les protocoles imposés pour la gestion de cette pandémie ont entraîné une augmentation de certaines charges (renfort de personnels pour assurer la surveillance des enfants au restaurant scolaire, achat de fournitures et matériels pour assurer une hygiène respectant les règles sanitaires...).

La gestion rigoureuse du budget communal a malgré tout permis de dégager un montant de 554 000 € afin de financer les investissements et ainsi d'éviter de recourir à l'emprunt. Sachant qu'en terme d'investissements, 2020 a été une année de transition pendant laquelle réflexions et études préalables ont été engagées sur les projets qui seront programmés lors des prochaines années.

Pour ce qui concerne le budget 2021, celui-ci tient compte du contexte sanitaire dont les frais engendrés par la COVID-19. Cette augmentation des charges de fonctionnement doublée d'une stagnation de nos recettes va diminuer notre capacité d'autofinancement de nos investissements. Nous devons donc nous montrer perspicaces pour trouver des soutiens afin de participer au financement de nos projets du mandat. Et en particulier profiter au mieux des aides proposées dans le cadre du plan de relance national. Ces opportunités éventuelles pourraient modifier l'ordre des priorités dans la réalisation des projets d'ici 2026.

A noter qu'en plus de ce plan de relance national vient s'ajouter l'effort réalisé par notre Communauté de Communes. En effet, sur les 2 prochaines années, ce sont 6 millions d'euros d'aides qui seront versées aux 12 communes de la CCEG. Ceci afin de participer à la relance de notre territoire par une participation au financement des investissements réalisés par les communes. Pour Petit Mars, c'est une enveloppe de 458 000 € qui nous a été attribuée.

Un contexte financier qui comporte de nombreuses incertitudes mais un espoir d'une sortie de crise dans les prochains mois. Dans la perspective d'une reprise progressive d'une vie normale à moyen terme, prenez soin de vous.

SOMMAIRE

Vie municipale	3
L'édito.....	3
Dossier : Finances.....	4
Concours de logo.....	7
Règlement du concours logo de la commune..	8
Séjours : Séniors en vacances 2021.....	10
Des apprentis illustrateurs au rendez-vous.....	12
Galipette.....	14
Relais Assistantes Maternelles.....	16
Il était une fois...Petit Mars.....	18
Concours de dessins.....	20
Elections départementales et régionales.....	21
Vie associative	22
Danses Loisirs Evasion.....	22
Ecole de Musique Intercommunale.....	24
Solidair'auto.....	14
Vie intercommunale	25
Coopérative jeunesse de services.....	25
Plans mobilités interentreprises.....	26
Solidarité.....	27
Page spéciale	28
Vie pratique	30
Nouveauté	31
Agenda	32



Comptes administratifs 2020

Les comptes 2020 présentent un excédent de 554 k*€ sur la partie fonctionnement avec des charges représentant 2,83 millions € pour 3,39 millions € de recettes.

Au niveau des investissements, l'année 2020 comme chaque début de mandat a été une année de transition où les projets sont en phase de réflexion avant d'être programmés sur les années suivantes. Il s'est élevé à 1,16 millions € avec des recettes à 1,67 millions €.

Le contexte n'a pas favorisé l'avancée des dossiers avec entre autres l'interdiction de pouvoir tenir certaines réunions.

Principaux investissements réalisés sur 2020 :

- Voirie communale : 105 k€
- Plan d'Aménagement des Mobilités Actives (PACMA) : 105 k€
- Bâtiments communaux : 98 k€
- Achat de matériels : 152 k€
- Accessibilité des Etablissements Recevant du Public : 177 k€

Budget 2021

Pour 2021, la prévision budgétaire sur le fonctionnement s'élève à 3,16 millions € avec une augmentation des charges de personnel qui se caractérise par des renforts de personnel au service technique, à la bibliothèque, à l'encadrement des enfants dès 3 ans, aux renforts « COVID »...

Les recettes restent stables, maintien des dotations de l'État et des autres collectivités. Le foncier bâti verra son taux augmenter de 2%. L'exonération de la taxe d'habitation pour 80% des foyers (exonération pour l'ensemble des ménages en 2023) est compensée à l'euro près pour 2021, avec un transfert de la part départementale.

Au niveau des investissements, le budget 2021 a été voté pour un montant de 3,68 millions € avec des dépenses d'équipement pour 2,52 millions €.

Elles se répartissent de la manière suivante pour les grands postes :

- Pôle enfance jeunesse : 1 123 k€
- Voirie communale : 534 k€
- Plan d'Aménagement des Mobilités Actives (PACMA) : 251 k€
- Bâtiments communaux : 125 k€
- Achat de matériels : 122 k€

* K = mille

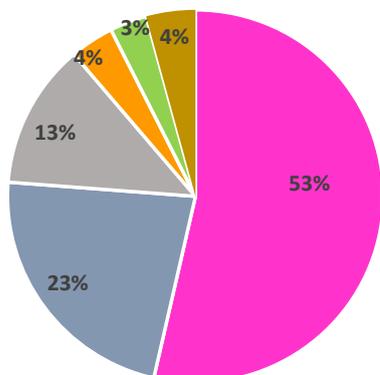
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 EN CHIFFRES

FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement du budget principal se clôture avec une capacité d'autofinancement brute de **554 046 €**

Recettes : 3 385 180 €

Dépenses : 2 831 189 €



FONCTIONNEMENT

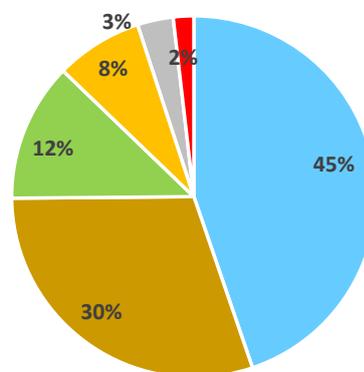
Quelles recettes ?

	MONTANT
Impôts locaux	1 515 799 €
Dotations, subventions	1 018 463 €
Autres impôts et taxes	419 393 €
Produits et services	262 604 €
Autres produits de gestion courantes	107 356 €
Divers, opérations d'ordre	61 565 €
TOTAL	3 385 180 €

FONCTIONNEMENT :

Quelles dépenses ?

	MONTANT
Charges de personnel	1 516 594 €
Charges à caractère général	641 203 €
Autres charges de gestion courante	355 959 €
Opérations d'ordre	107 210 €
Charges financières	90 411 €
Charges exceptionnelles	119 812 €
TOTAL	2 831 189 €

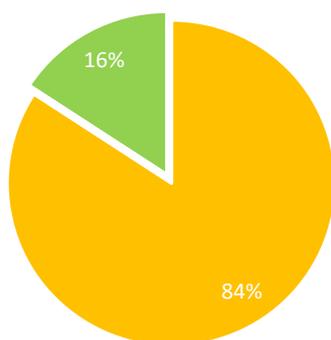


INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes de la section d'investissement se clôturent de la façon suivante :

Recettes : 1 666 569 €

Dépenses : 1 157 361 €



INVESTISSEMENT :

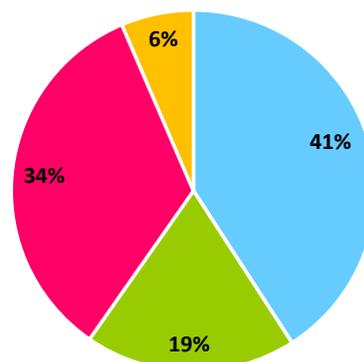
D'où vient l'argent ?

	MONTANT
Subventions	681 519 €
Emprunts	0 €
Dotations (FCTVA, taxe locale d'équipement...)	312 909 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	564 931 €
Opérations d'ordre	107 210 €
TOTAL	1 666 569 €

INVESTISSEMENT :

Où va l'argent ?

	MONTANT
Dépenses d'équipement, travaux	974 606 €
Remboursement d'emprunts	182 755 €
TOTAL	1 157 361 €



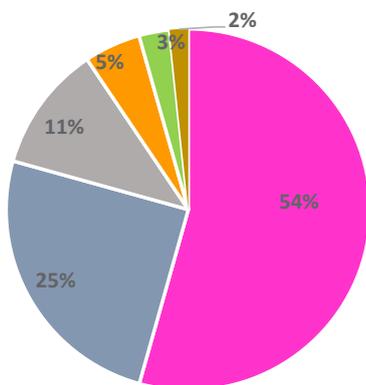
LE BUDGET PRÉVISIONNEL 2021 EN CHIFFRES

FONCTIONNEMENT

La section fonctionnement du budget principal se clôture avec une CAF brute prévisionnel de **311 362 €**

Recettes : 3 385 180 €

Dépenses : 2 831 189 €

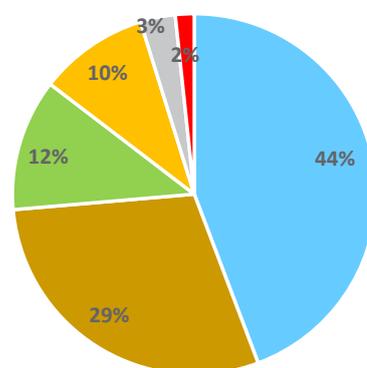


FONCTIONNEMENT
Quelles recettes ?

	MONTANT
Impôts locaux	1 539 389 €
Dotations, subventions	1 020 000 €
Autres impôts et taxes	410 611 €
Produits et services	339 961 €
Autres produits de gestion courantes	108 000 €
Divers, opérations d'ordre	58 200 €
TOTAL	3 476 160 €

FONCTIONNEMENT :
Quelles dépenses ?

	MONTANT
Charges de personnel	1 719 683 €
Charges à caractère général	791 158 €
Autres charges de gestion courante	356 937 €
Opérations d'ordre	159 000 €
Charges financières	86 000 €
Charges exceptionnelles & dép. imprévues	52 021 €
TOTAL	3 164 799 €

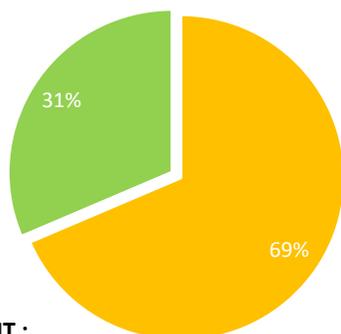


INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes de la section d'investissement se clôturent de la façon suivante :

Recettes : 3 679 000 €

Dépenses : 3 679 000 €

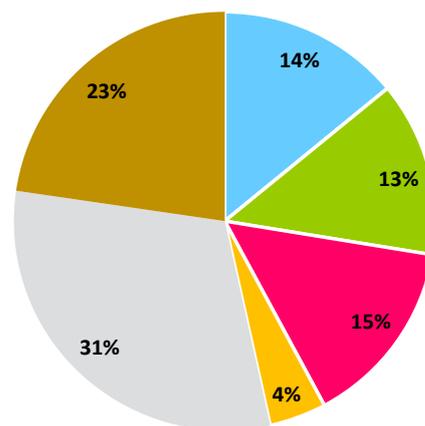


INVESTISSEMENT :
D'où vient l'argent ?

	MONTANT
Subventions	516 911 €
Emprunts	0 €
Dotations (FCTVA, taxe locale d'équipement...)	497 710 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	536 600 €
Opérations d'ordre	161 000 €
Virement de la section de fonctionnement	1 132 401 €
Résultat d'investissement reporté	834 378 €
TOTAL	3 679 000 €

INVESTISSEMENT :
Où va l'argent ?

	MONTANT
Dépenses d'équipement, travaux	2 522 009 €
Remboursement d'emprunts*	1 156 991 €
TOTAL	3 679 000 €



* remboursement d'un prêt relais contracté en 2019 pour faire face aux décalages de versements des subventions et du FCTVA



Créez le nouveau logo
de votre commune !

CONCOURS DE LOGO



Du 15 mai au 31 juillet 2021

Réglement disponible:

à la page suivante mais aussi en Mairie

 www.petitmars.fr

 commune de Petit Mars  [petit_mars_officiel](https://www.instagram.com/petit_mars_officiel)

RÈGLEMENT DU CONCOURS LOGO DE LA COMMUNE DE PETIT MARS

Article 1 : Organisation

La commune de PETIT MARS organise un concours de logo.
Le présent règlement définit les modalités pratiques et les règles applicables à ce concours.

Article 2 : Durée

Les candidatures seront reçues à partir du 15/05/2021 jusqu'au 31/07/2021.
La pré-sélection s'effectuera du 1/08/2021 au 31/08/2021.
La sélection finale aura lieu en septembre 2021.
Le résultat sera communiqué sur le magazine.

Article 3 : Objet du concours

L'objectif est de créer la nouvelle identité visuelle de la commune de PETIT MARS.
Ce logo servira à identifier de manière univoque et immédiate la commune sur tous les supports qu'elle utilise (affiche, signalétique, courrier, bulletins municipaux, site internet...)
Cette nouvelle identité choisie pourra être remplacée à tout moment sur décision unilatérale de la municipalité.

Article 4 : Modalités de participation

- a) La participation au concours est gratuite.
- b) Le concours est ouvert à toute personne physique ou morale.
- c) Dans le cas d'un projet réalisé par un collectif ou une personne morale, il appartient aux auteurs de ce projet de désigner comme mandataire une personne physique le ou la représentant.
- d) Dans le cas d'un candidat mineur l'autorisation de participer d'un représentant légal est obligatoire.
- e) Les candidats peuvent présenter au maximum deux projets symbolisant la commune de PETIT MARS.

Article 5 : Cahier des charges

Le logo envoyé devra respecter les règles suivantes :

- a) Le nom PETIT MARS devra obligatoirement figurer en toute lettre avec une police d'écriture libre de droit.
- b) Il est interdit de détourner un logo, une marque ou tout autre élément non libre de droit.
- c) Il devra exprimer les valeurs d'une commune dynamique et solidaire, fière de son passé et riche de son avenir.
- d) Il pourra prendre n'importe quelle forme ou couleur.
- e) Il devra être clair et lisible.
- f) Le document présenté devra figurer sur 1 format papier A4 avec 1 seul logo par page.
- g) Le logo devra pouvoir être clair et lisible jusqu'à un format de 2 cm de haut.
- h) La technique informatique est obligatoire, le style (figuratif, abstrait suggestif...) est libre.
- i) Les documents ne doivent pas être signés, ni porter de marques distinctives permettant d'identifier son auteur.

Article 6 : Documents à joindre

Le ou les projets devront être présenté(s) sous forme d'un dossier comprenant :

- a) Une représentation du logo en couleur et une représentation en niveau de gris.
- b) Une présentation détaillée expliquant la proposition, la vision du projet et justifiant le choix scriptural, esthétique et symbolique.
- c) La photocopie de la carte d'identité du candidat et du représentant légal le cas échéant.
- d) Une déclaration sur l'honneur, signée par le participant, affirmant que le projet est le fruit de son travail personnel et que celui-ci ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.
- e) Le bulletin de participation dûment rempli, daté et signé.
- f) Le présent règlement dûment signé et précédé de la mention « Lu et approuvé »

Article 7 : Droit d'auteur

- a) Le participant accepte que les droits d'auteur de son projet soient transférés, à titre exclusif et gratuit, à la commune de PETIT MARS.
- b) Le participant autorise la municipalité à reproduire ce projet sur tout support de son choix et pour toute communication publique qu'elle souhaite.
- c) Dans le cas où l'organisateur utilise le logo, le participant accepte que celui-ci soit éventuellement modifié, recadré et/ou accompagné de commentaires écrits.
- d) En participant à ce concours, le candidat autorise la publication de ses logos sans réclamer de participation financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : diffusion, reproduction, exposition et publication à des fins non commerciales.

Article 8 : Réception des projets

Tous les projets devront être expédiés sous format JPEG par mail à :
communication@petitmars.fr

Article 9 : Choix du lauréat.

L'ensemble des projets sera jugé par un jury citoyen composé de Petit Marsiens n'ayant pas participé au concours.

Les élus et agents de la municipalité peuvent faire partie du jury.
Ce jury sélectionnera 5 projets qui seront soumis au choix définitif de l'autorité territoriale de la commune.
La municipalité se donne le droit de retirer tout projet attentatoire à la bienséance ou à l'ordre public.

Le projet sera exclu :

- a) s'il arrive après la date de clôture,
- b) s'il ne comporte pas tous les éléments demandés,
- c) s'il ne répond pas au règlement,
- d) s'il ne respecte pas le cahier des charges,
- e) s'il représente un caractère politique, confusionnel, polémique ou injurieux.

Article 10 : Acceptation du présent règlement

Le fait de participer implique l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement.

Article 11 : Récompense

Le lauréat du concours recevra un chèque cadeau d'une valeur de 50 € utilisable chez nos commerçants locaux.

Prénom et Nom du participant :

Signature précédée de la mention
« Lu et approuvé » :

SÉJOUR : SÉNIORS EN VACANCES 2021

Le programme « Seniors en Vacances » de l'ANCV permet de lutter contre l'isolement en favorisant la création du lien social en proposant des séjours « tout compris » à l'ensemble des personnes âgées à un tarif préférentiel et à certaines aux revenus plus modestes de bénéficier en plus d'une aide financière.

Exemple du séjour 2019 à Paimpol 8 jours / 7 nuits :

Prix du séjour : 424€ par personne

et pour les personnes éligible à l'aide financière de 160€ : 264€ par personne

- Public éligible au programme « Seniors en Vacances » :
 - être âgé de 60 ans et plus, en retraite ou sans activité professionnelle, résidant en France
 - être conjoint (marié ou pacsé) du bénéficiaire figurant sur la déclaration fiscale
 - être en situation de handicap dès 55 ans et justifier d'une carte d'invalidité ou d'une allocation de compensation du handicap

- L'aide financière de l'ANCV :

En 2021, cette aide est plafonnée à 160€ par personne sous réserve des crédits disponibles

Public éligible à l'aide financière :

- les retraités dont l'avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 indique un revenu imposable inférieur aux montants indiqués dans le tableau ci-dessous :

Nombre de parts fiscales	1	1,5	2	2,5
Personne seule	14 997 €	20 029 €	25 061 €	30 093 €
Couple marié ou pacsé			28 253 €	33 285 €

- les aidants professionnels (sur présentation de justificatifs)
- mais aussi - les jeunes de moins de 18 ans au titre de l'accompagnement de la personne âgée et séjournant dans la même chambre

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter Julie Pertué au 02 40 87 29 54



Coupon de pré-inscription à retourner à l'adresse suivante :

Mairie de Fay de Bretagne - 11 Rue de la Mairie, 44130 Fay-de-Bretagne
avant le 28 mai 2021

Nom / Prénom

Date et Lieu de naissance

Nom /Prénom

Date et Lieu de naissance

Adresse

.....

certifie(nt) avoir pris connaissance des informations relatives à ce dispositif ;
est (sont) intéressé(e)(s) par le prochain « Séjour Seniors en Vacances »
du 2 au 9 octobre 2021 à Camaret sur Mer (Finistère)

Merci de joindre une copie de votre dernier avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019

Fait à

Signature(s)

Le

Séjour Cornouaille ... 8 jours / 7 nuits

Jour 1 : Arrivée

En fin d'après-midi. Si vous souhaitez arriver en train jusque Quimper (Trains plus nombreux) ou Brest. Demandez votre billet jusque Camaret au moment de votre réservation

Dîner et soirée libre

Jour 2 : Pointe de Pen Hir 10km

10h30 : visite du village de vacances. Présentation du programme de votre séjour.

11h30-12h00 : apéritif de bienvenue.

Vers 12h30 déjeuner buffet au restaurant du village.

A partir de 14h30. Départ pour la découverte à pied de la pointe de Pen Hir jusqu'au musée de la Marine pour découvrir des paysages majestueux avec vue sur la rade de Brest. Retour vers 18h00.

Dîner et soirée au village APAS-BTP

Jour 3 : Quimper 200km

9h00 : départ avec votre accompagnateur pour la découverte de Locronan en passant par Ste Marie du menz-hom

Vers 12h30 : déjeuner au restaurant à Quimper.

A partir de 14h00 : départ pour la découverte de Quimper, labellisée Ville d'art et d'histoire : cathédrale st corentin, vieille ville, remparts, quai de l'Odet, les musées
Retour prévisible vers les 18h00.

Dîner et soirée au village APAS-BTP.

Jour 4 : Découverte de Camaret 10km

10h00 : Marche aquatique ou gym douce

Vers 12h30 déjeuner buffet au restaurant du village.

Vers 14 h visite de la Tour Vauban, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et découverte de Camaret. Retour vers 17h30

Dîner régional avec galettes et crêpes et soirée animée au village APAS-BTP

Jour 5 : Les pointes de la Presqu'île 70km

Matinée libre.

Vers 12h30 déjeuner buffet au restaurant du village.

Vers 14h : En route pour la pointe des Espagnols et le cap de la chèvre. Retour vers 18h00

Dîner et soirée au village APAS-BTP

Jour 6 : Musée des vieux métiers à Argol 55km

Matinée forme en autonomie : Sauna, hammam, piscine

Vers 12h30 déjeuner buffet au restaurant du village.

Vers 14h00 : En route pour Argol pour la visite du musée vivant des vieux métiers Retour vers 18h00.

Dîner et soirée au village APAS-BTP

Jour 7 : Biscuiterie et sortie en voilier 7km

10h00 : Visite de la Biscuiterie de Camaret et dégustation du célèbre Kouign Aman

Vers 12h30 déjeuner buffet au restaurant du village.

A partir de 14h00 : Balade en voilier promenade au départ du port de Camaret

Dîner et soirée au village APAS-BTP

Jour 8 : Départ après le petit-déjeuner

Ce tarif comprend :

- L'hébergement en chambre de 2 personnes, linge de toilette fourni, lits faits à l'arrivée.
- Les visites mentionnées au programme, l'accompagnement indiqué
- La pension complète du dîner du jour 1 au petit déjeuner du jour 8, vin aux repas et café à midi, tables de 4 à 8 personnes.
- Le pique-nique du jour du départ
- Le cocktail d'accueil, les soirées animées.
- 1 déjeuner au restaurant avec boissons (1/4 vin, café).
- Le transport gare aller et retour
- Le transport des excursions et visites

Ce tarif ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles
- Les assurances
- La taxe de séjour (0,66€ par nuit)
- Le supplément individuel : 80€ / personne et par séjour



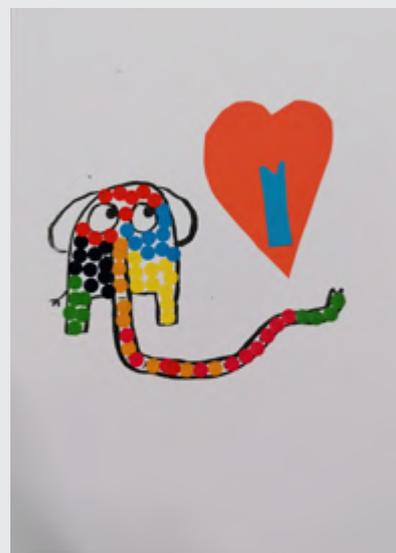
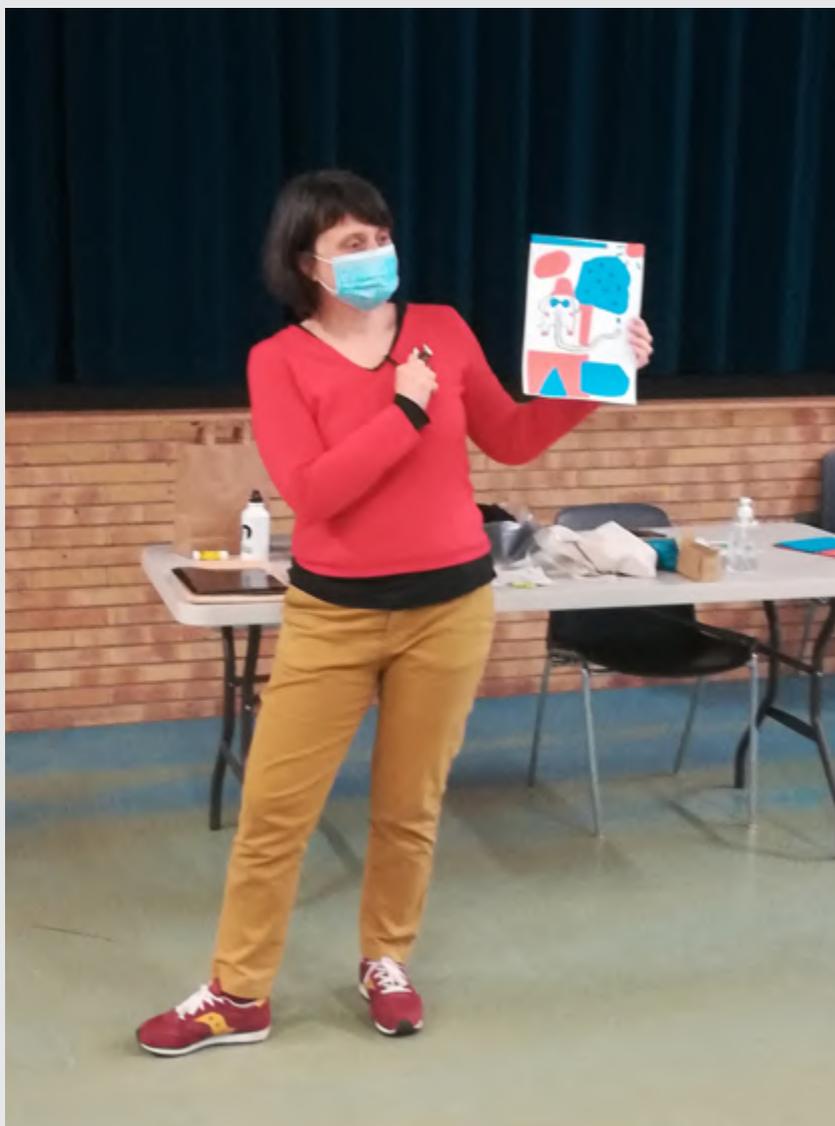
DES APPRENTIS ILLUSTRATEURS AU RENDEZ-VOUS

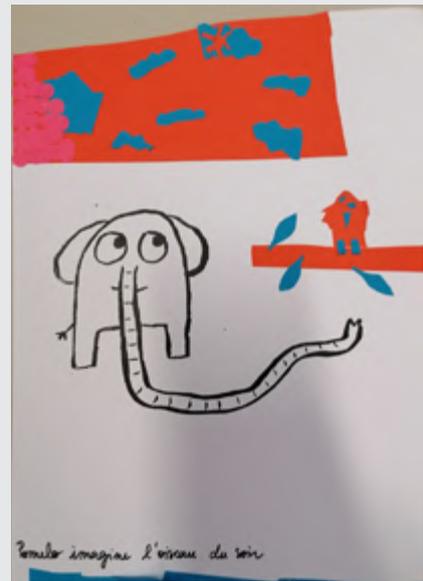
Dans le cadre du Salon du livre jeunesse intercommunal, la bibliothèque a accueilli Ramona BADESCU, auteur des albums POMELO !

Ramona Bădescu est née en Roumanie et est arrivée en France à l'âge de 10 ans. Elle a commencé à écrire pour la jeunesse en 2001. Avec l'exigence et la fantaisie qui la caractérisent, elle propose des textes à double lecture, pour petits et pour adultes. De sa jeunesse, elle en garde les émotions, la naïveté, l'infinie tendresse... que le lecteur retrouve avec plaisir dans ses textes. Elle crée avec Benjamin Chaud la série Pomelo.

C'est à partir du dernier album « Pomelo imagine » que Ramona a proposé un atelier d'illustration. Une douzaine d'enfants de 5 à 9 ans (répartis en deux groupes suivant les consignes sanitaires) ont pu révéler leurs talents d'artiste.

L'aventure POMELO continue avec une proposition de concours de dessins et d'arts plastiques jusqu'au 29 mai ! Pour chaque œuvre déposée et exposée, un magazine est offert !





Merci à tous nos apprentis illustrateurs pour leurs œuvres :
 Marie-Lou, Isac, Cléophée, Callie, Lois, Eléna, Emilie, Zoë, Pauline, Léna, Méline et Théo

GALIPETTE : UN LIEU D'ÉVEIL POUR LES TOUT-PETITS, DE 2 MOIS À 4 ANS

Vous êtes parents d'un ou de plusieurs enfants de moins de 4 ans ?

Vous avez besoin de quelques heures pour effectuer différentes démarches ou activités en toute tranquillité (courses, rendez-vous divers, activités sportives ou de détente, recherche d'emploi, tâches ménagères...) ?

Vous avez besoin de « souffler », de rencontrer d'autres adultes ou des professionnels pour échanger sur les progrès de votre enfant, sur d'éventuelles difficultés rencontrées... ?

Vous souhaitez permettre à votre enfant, de se séparer de vous en douceur, de découvrir des nouveaux jeux, du matériel adapté à son éveil, de participer à des activités nouvelles (seul ou à plusieurs), de rencontrer d'autres enfants et apprendre à vivre en groupe...



À GALIPETTE, structure d'accueil occasionnel, vous serez accueillis par deux professionnelles (une éducatrice de jeunes enfants et une aide-éducatrice) dans un lieu conçu pour les jeunes enfants afin de favoriser leur éveil, leur épanouissement, leur autonomie et ceci en toute sécurité.

L'éducatrice du RAM rejoint l'équipe en renfort pendant le temps du repas de 11h30 à 13h30.

Différentes activités adaptées aux jeunes enfants sont proposées : jeux de manipulations, pâte à modeler, peinture, histoires, chansons, parcours de motricité, jeux d'extérieur, ...



Sortir au jardin tous les jours nous semble important pour permettre aux enfants de s'oxygéner, se dépenser différemment : courir, faire du vélo, jouer dans le sable, ...

À Galipette, l'éveil culturel et artistique occupe une place importante. Des temps à la bibliothèque municipale sont organisés régulièrement. Différents projets avec des intervenants extérieurs sont en cours de programmation (éveil musical, danse).

Les enfants sont accueillis pour des durées à votre convenance : de 1 heure jusqu'à la journée entière. Un système de réservation permet de choisir à l'avance un ou plusieurs créneaux horaires.

HORAIRES D'OUVERTURE :

- Du 1^{er} janvier au 30 avril : Mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h
- De début mai à fin juillet : Lundi de 9h à 12h - mardi, jeudi, vendredi de 9h à 17h
- De début septembre à fin décembre : Mardi, vendredi de 9h à 17h
Jeudi de 9h à 14h (possibilité de repas)

Depuis la rentrée de septembre 2020, les protocoles sanitaires ont été mis en place dans le cadre de la Covid 19 de façon à accueillir vos enfants en toute sécurité et sérénité.



INSCRIPTION :

Pour toute inscription, merci de téléphoner au 02 51 12 67 19 pendant les horaires d'ouverture (de préférence entre 14h et 15h30) afin de fixer un rendez-vous pour la première rencontre et pour les formalités à remplir.

Pour des infos pratiques sur le fonctionnement, vous pouvez consulter le portail familles numérique : <https://www.espace-citoyens.net/petitmars>

- Portes ouvertes le mardi 31 août de 9h à 12h
- Fermeture du 15 juillet au 31 août

Cependant, vous pouvez nous rendre visite à tout moment de l'année.

Les tarifs sont calculés au prorata des revenus des familles et du nombre d'enfants à charge.

Chaque famille a donc son propre tarif. À titre d'information, le tarif minimum horaire est de 0,44 € pour une famille avec 1 enfant à charge. Le tarif moyen horaire est de 1,75 € en 2021.

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) est ouvert depuis le 15 octobre 2020.

Ce service mutualisé avec la commune de LES TOUCHES et avec le soutien financier de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Loire-Atlantique, est un service à destination des familles et des professionnels de l'accueil individuel (assistantes maternelles agréées et garde d'enfants à domicile).

Ce lieu d'information, d'échange et d'accompagnement est animé par une éducatrice de jeunes enfants. Le RAM est un service neutre et gratuit, qui a pour missions principales de :

- Contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles (formation continue, ateliers...)
- Faciliter l'accès à l'information des familles et des assistantes maternelles (liste des assistantes maternelles agréées, démarches d'embauche, rémunération, congés payés, rupture de contrat, développement du jeune enfant...)
- Favoriser la socialisation des jeunes enfants (ateliers d'éveil...)

Les ateliers d'éveil ont démarré dans le respect des mesures sanitaires. Depuis ce début d'année 2021, 20 assistantes maternelles et 52 enfants y ont participé.

Ces rencontres permettent aux tout-petits de découvrir le monde qui les entoure et de favoriser leur développement à travers les différents ateliers proposés : matinées d'éveil axées autour du jeu libre, de l'éveil sensoriel, les histoires avec les séances en partenariat avec la bibliothèque, l'éveil musical, les comptines et rondes. Pour les assistantes maternelles, ces rencontres permettent les échanges entre professionnels centrés autour des enfants, l'observation et la prise de recul sur ses pratiques professionnelles.

Le RAM en images :



Matinée d'éveil sur la commune de PETIT MARS

Thème du mois de Mars « Les couleurs et les formes se mélangent : de drôles d'histoires ! »



Matinée d'éveil sur la commune de LES TOUCHES
Atelier couleurs et gommettes autour de Pop le Dinosaur !



Séance « Histoires pour petites oreilles » avec Claudine,
responsable de la bibliothèque de PETIT MARS !



Atelier d'éveil musical avec Tiphaine, musicienne



- Il était une fois... Petit mars -

Une nouvelle rubrique voit le jour dans votre magazine. À la suite du questionnaire de lectorat effectué en fin d'année, vous avez été nombreux à souhaiter découvrir l'histoire de Petit Mars, de ses villages, de son patrimoine et des anecdotes sur notre commune.

Vous retrouverez donc dans chaque magazine « Il était une fois... » et dans ce numéro les origines de Petit Mars.

Tout commence vers l'an 1000

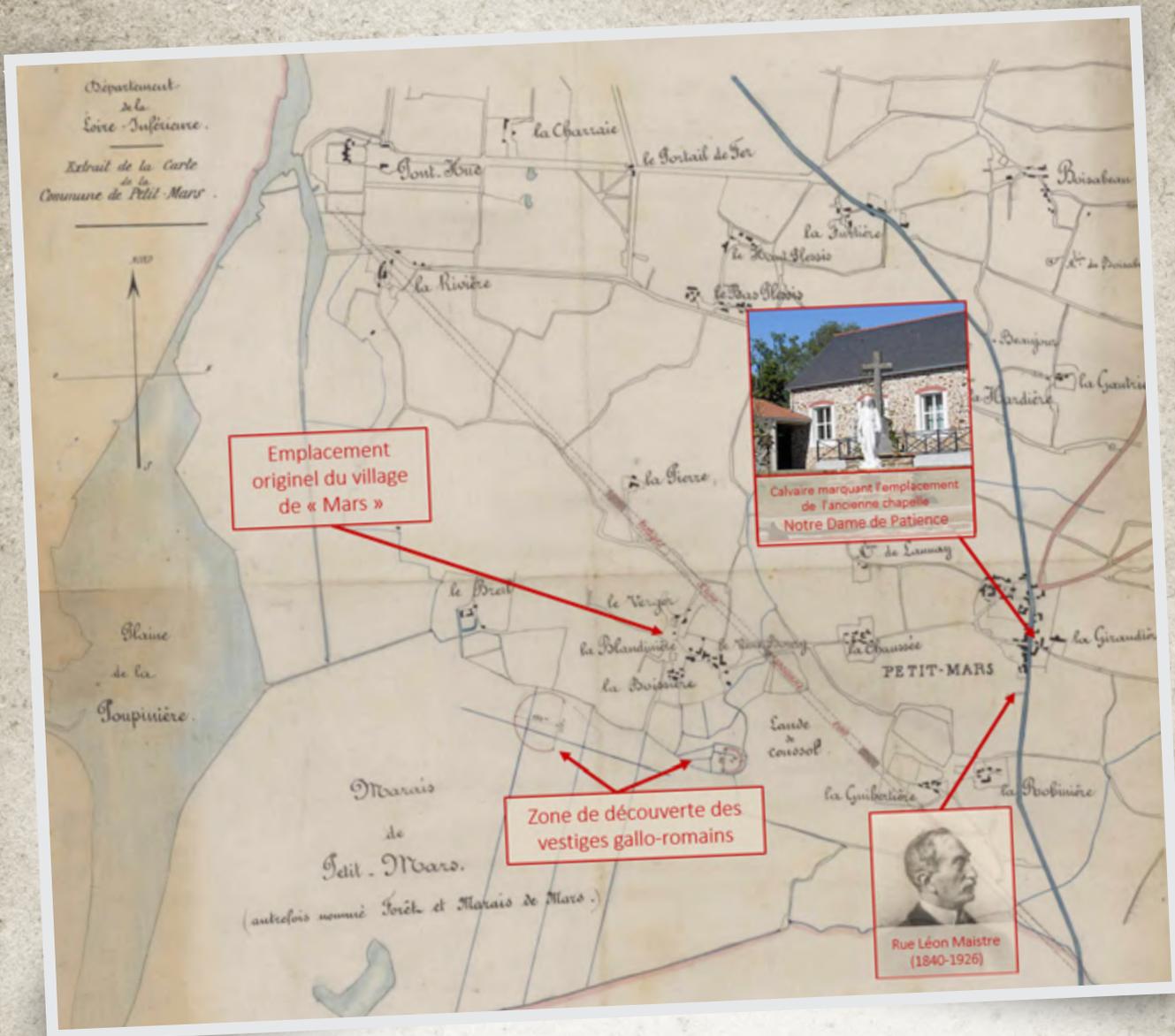
La bourgade de Mars, née vers l'an 1000, était située au lieu-dit « Pré-de-la-Cure » à l'emplacement actuel du Vieux Bourg. Son nom viendrait du dieu romain de la guerre Mars auquel était dédiée la forêt des bords de l'Euve.

En effet, les marais étaient recouverts par la forêt de Mars et les Romains la défrièrent afin d'établir leur camp nord pour surveiller la cité des Namnètes.

D'ailleurs, des restes enfouis d'un hippodrome au Breil et d'un théâtre romain dans la lande de Coussol en bordure du marais, datant de l'époque de l'empereur Hadrien (I^{er} siècle) ont été découverts à la fin du XIX^{ème} siècle par l'archéologue Léon Maistre. Une rue porte d'ailleurs son nom à Petit Mars, tout comme la rue du Théâtre de Coussol.

Tous les détails de ces recherches et beaucoup d'informations sur les vestiges gallo-romains de Petit Mars sont décrits par Léon Maistre lui-même dans son recueil « Les villes disparues de la Loire-Inférieure (Impr. de V. Forest et E. Guimaud, 1886), disponible en ligne sur petitmars.fr/decouvrir-petit-mars/un-peu-d-histoire.

L'adjectif « Petit » est ajouté le 30 avril 1560 du fait de la taille du bourg.



Puis le bourg se déplace en 1649

Peu à peu les moyens de déplacement évoluent faisant perdre à l'Éudre son intérêt : la diligence remplace le coche d'eau, les attelages se substituent aux péniches. L'activité économique se déplace alors vers les axes de circulations routières et en 1649, l'église paroissiale est transférée à la chapelle de Patience au lieu-dit Vignereaux (ou Vignoreaux) à l'emplacement actuel de l'école de musique. Le calvaire garde le souvenir de ce lieu de culte.

Cette date marque donc la naissance du nouveau bourg de Petit Mars tel qu'on le connaît.

Plus tard, Petit Mars vivra les guerres de religion et la Révolution mais ça c'est une autre histoire... à suivre.

- Merci -

À François Douset de l'Association Krizambert de la Bouudinière pour ces précieuses informations.



Concours de dessins et d'arts plastiques autour de Pomelo

D
U 27 mars

A
U 29 mai



Bibliothèque de Petit Mars
Centre René Cassin
Route de Nort
Contact : 02 51 12 67 96

bibliotheque@petitmars.fr

Exposition des albums
de Ramona Badescu
et Benjamin Chaud



ELECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : APPEL À VOLONTAIRES !



ÉTÉLECTIONS RÉGIONALES & DÉPARTEMENTALES 2021

**ET SI C'ÉTAIT VOUS
DERRIÈRE
LES URNES ?**

A l'occasion **des élections départementales et régionales les 20 et 27 juin 2021,**
**je me porte volontaire pour être
assesseur et/ou scrutateur.**

Inscriptions à l'accueil de la mairie
ou par mail : mairie@petitmars.fr

Mairie de
Petit Mars

En raison des risques sanitaires liés à l'épidémie de COVID-19, les élections départementales et régionales qui devaient se tenir en mars, sont reportées aux **dimanches 20 et 27 juin 2021**. Des mesures spécifiques seront mises en place pour que cet exercice démocratique se déroule dans le respect des règles sanitaires et des gestes barrières en vigueur.

3 bureaux de vote

Afin de répondre à l'augmentation de la population et à la réglementation en vigueur, 3 bureaux de vote seront désormais ouverts. Ces 3 bureaux se situeront dans la salle Molière - complexe sportif. Ils seront installés côte à côte mais différenciés les uns des autres par des barrières et des modalités d'entrée et de sortie différentes. Vous recevrez vos nouvelles cartes d'électeur entre la mi-mai et la mi-juin. Les électeurs ont été répartis comme suit :

- Bureau N°1 : sud-est de la commune
- Bureau N°2 : sud-ouest de la commune
- Bureau N°3 : nord de la commune

Pour la tenue de ces bureaux de vote, il sera nécessaire de mobiliser **près de 90 personnes**.

Vos élus seront bien évidemment présents sur ces deux jours. Néanmoins, un appel à volontaires est lancé pour compléter les bureaux de vote car leur nombre ne sera pas suffisant pour assurer toutes les permanences !

Assesseur ou scrutateur ?

Les **assesseurs** participent au bon déroulement des opérations électorales. Ils sont présents sur un ou plusieurs créneaux dans la journée, pour effectuer l'accueil des électeurs, la signature de la liste d'émargement ou indiquer la date du scrutin sur la carte de l'électeur.

Les **scrutateurs** interviennent au moment du dépouillement des votes. Ils procèdent à l'ouverture des enveloppes et comptent les voix pour chacun des candidats.

Chaque fonction est indispensable au bon déroulement de cette journée.

En raison de la situation sanitaire, le Conseil Scientifique préconise que les membres des bureaux de vote soient vaccinés, ou effectuent un test PCR à J-2, J+5 et J+8 et en cas de symptômes. Il est fort probable que les membres des bureaux de vote deviennent donc prioritaires à la vaccination.

Si vous êtes volontaires pour participer à ce scrutin, vous pouvez vous faire connaître auprès de l'accueil de la mairie à l'adresse suivante : mairie@petitmars.fr

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

COMMUNIQUÉ DANSES LOISIRS ÉVASION

ADAPTABILITÉ, RÉACTIVITÉ, FLEXIBILITÉ

Tels ont été les maîtres-mots ces derniers mois, de toutes les structures associatives sportives et culturelles afin de maintenir tant que possible des activités sur Petit Mars. En effet, l'investissement de tous, nécessaire à la mise en place de propositions de substitution ou d'aménagement pour faire face aux contraintes sanitaires est à saluer compte tenu des difficultés que cela engendrait. Nous remercions tout particulièrement tous les acteurs DLE notamment les animateurs, membres, adhérents, parents d'élèves qui ont œuvré en ce sens.

REMBOURSEMENTS

Malgré tout, cette saison chaotique vécue par nous tous a probablement fait germer des doutes sur nos futures envies sportives ou de loisirs au regard de l'engagement financier consenti pour suivre une activité quelle qu'elle soit... Par-dessus tout, DLE souhaite « porter » ses adhérents actuels vers l'avenir et, grâce aux propositions de remboursements qui seront effectuées très prochainement, les accompagner financièrement pour reprendre confiance dans l'engagement auprès des Associations.

FAITES PASSER L'INFO

Adhérents, surveillez bien votre boîte mail pour ne manquer aucun MESSAGE IMPORTANT à ce sujet émanant de : contact@dle-pm.fr

Conseil concernant notre adresse mail : ajoutez-la à vos contacts pour éviter que nos mails finissent dans les spams ou courriers indésirables.

SAISON 2021/2022

QUEL AVENIR POUR L'ASSOCIATION & SES ANIMATEURS ?

Comme chaque année à cette période, l'équipe DLE prépare activement la saison prochaine. Seul le renouvellement massif de votre confiance en la structure via vos adhésions et ce, dès l'ouverture des inscriptions en juin assurera la variété et pérennité des activités proposées sur Petit Mars.

NOUVELLES ACTIVITÉS !

DLE restructure son planning de cours pour la future saison afin de vous proposer des NOUVEAUTÉS qui vous seront présentées au plus vite !

UNE SEULE SOLUTION

S'inscrire massivement dès juin pour assurer l'offre de cours et l'emploi des salariés ! Attendre la rentrée « pour voir comment ça se passe » sera peut-être trop tard...

INSCRIPTIONS

NOUVEAUTÉ

Les inscriptions et paiement(s) devraient être possibles en ligne !

Au moment de fournir nos publications pour ce magazine, la procédure est en cours de réalisation. C'est donc en consultant régulièrement votre boîte mail et/ou notre site internet www.dle-pm.fr que vous pourrez prendre connaissance des modalités et dates d'inscription pour la future saison.



DANSES LOISIRS ÉVASION

TOUS NIVEAUX
-
COURS MIXTES
-
GRANDE DIVERSITÉ

TOUT-PETITS, ENFANTS, ADOS, ADULTES

CONTACT &
RENSEIGNEMENTS
DATES D'INSCRIPTION

www.dle-pm.fr

 contact@dle-pm.fr

Nous vous espérons très nombreux à nous rejoindre et serons heureux de vous retrouver !

L'équipe DLE compte sur votre soutien des activités sur Petit Mars

L'ÉCOLE DE MUSIQUE ASSOCIATIVE INTERCOMMUNALE (EMI)

L'École de Musique associative Intercommunale (EMI) se mobilise pour que les cours de musique continuent d'avoir lieu, soit en présentiel soit en distanciel pour ses 162 adhérents !

Les membres actifs du bureau de l'EMI mettent tout en œuvre pour faire rayonner cette belle école !

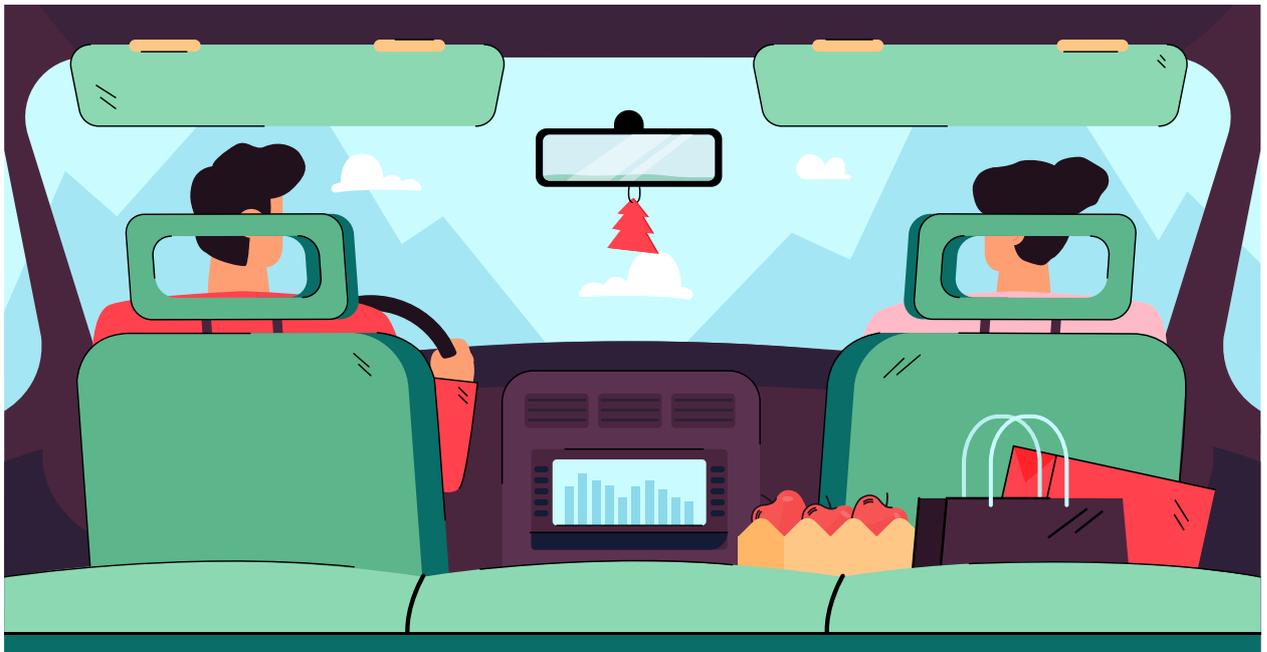
Vous aussi rejoignez l'aventure ! Nous recherchons des bénévoles, notamment pour la commission finance et RH mais tous les coups de pouce sont les bienvenus !



Vous avez des questions ? Vous êtes intéressés ? Contactez-nous par email : emi@coledemusique-emi.com ou par téléphone au 07 83 04 10 75

Pour suivre toute l'actualité en direct de l'EMI, rendez-vous sur notre page Facebook : @eminort

SOLIDAIR'AUTO : UN SERVICE PRÈS DE CHEZ VOUS



Jeune ou moins jeune, vous devez vous déplacer pour des rendez-vous médicaux, rendre visite à un proche, aller à une sépulture, faire des démarches administratives, assister à un entretien d'embauche... mais les besoins existants ne répondent pas à vos besoins.

Nous vous proposons un service solidaire pour vous conduire et vous accompagner.

Après un arrêt dû à la crise sanitaire, Solidair'auto a repris ses activités tout respectant le protocole sanitaire.

Dans le contexte actuel, afin de ne pas exposer ses adhérents, chauffeurs ou bénéficiaires, le conseil d'administration de l'association a décidé de reporter son assemblée générale à une date ultérieure. Du fait des incertitudes, les adhérents 2020 verront leur inscription renouvelée automatiquement et gratuitement pour cette année 2021.

Pour Petit Mars contacter (au minimum 48h avant la mission envisagée) le 06 49 62 47 12

COOPERATIVE JEUNESSE DE SERVICES



COOPÉRATIVE JEUNESSE DE SERVICES

« **CET ÉTÉ,**   
ON TRAVAILLE 
POUR VOUS ! » 

**SERVICES AUX ENTREPRISES, ASSOCIATIONS,
COLLECTIVITÉS ET PARTICULIERS**

Cet été, deviens chef d'entreprise !

Tu as entre 16 et 18 ans et tu recherches un job d'été ? La Communauté de Communes te propose de créer ton entreprise de services avec d'autres jeunes sous la forme d'une coopérative. Ensemble vous définirez les services que vous proposerez (peinture, tonte de pelouse, nettoyage, manutention...), gèrerez votre communication, les devis, les factures, la réalisation des chantiers... Une vraie expérience de création d'entreprise ! Les inscriptions pour cet été sont ouvertes !

Ils étaient 14 durant l'été 2019 à se lancer dans l'aventure. En juillet et août, ils ont dégagé un chiffre d'affaires de 8 457,08 € et assuré différentes missions : du lavage de voitures à la distribution de flyers en passant par des travaux de nettoyage, de désherbage et autres services. Accompagnée par deux animateurs de la Communauté de Communes, cette quatrième coopérative jeunesse de services sur Erdre & Gesvres a tourné à plein régime.

Cette année, l'opération est reconduite avec un nouveau groupe. Viens tenter l'aventure !

Des informations collectives sont prévues :

- Le mercredi 12 mai à 18h - Maison de l'Emploi de Nort-sur-Erdre

(Sous réserve des orientations liées au contexte sanitaire, les informations collectives pourront être proposées en visio)

Ce sera l'occasion de te présenter l'action plus en détail et de postuler si tu es intéressé !
Information et inscription auprès de la Maison de l'Emploi et de la Formation d'Erdre & Gesvres à Nort-sur-Erdre 2 bis place du Champ de Foire - Tel. 02 40 72 10 85 - emploi@cceg.fr

PLANS MOBILITES INTERENTREPRISES

Les plans mobilités interentreprises ou le trajet domicile-travail autrement

Aujourd'hui, un environnement sain, un temps de trajet optimisé et des économies sont autant d'arguments qui facilitent l'insertion professionnelle et contribuent à l'attractivité du territoire.

Avec le développement du télétravail, en luttant contre la voiture solo grâce au co-voiturage, on agit directement sur la qualité de l'air ; en réduisant le nombre de voitures sur la route on agit sur la sécurité routière... Le temps de trajet et le budget «auto» de chacun est très impacté par les déplacements !

Les services Mobilités et Développement Economique ont engagé une réflexion sur les plans de déplacements inter-entreprises. Une première enquête a été réalisée début 2020 auprès des salariés du parc d'activités d'Erette-Grand'haie (Grandchamp des Fontaines). Au total, 280 personnes issues de 28 entreprises ont répondu. Les résultats permettent aujourd'hui d'avoir une bonne photographie des déplacements des salariés de la zone (habitudes, horaires, trajets, modes de déplacement), leurs attentes et les bonnes idées.



Les entreprises en partenariat avec la CCEG se penchent désormais sur le plan d'action. Afin de développer des futures actions «sur mesure », des groupes d'échanges constitués de chefs d'entreprises seront chargés de proposer des solutions qui englobent aussi bien les modes de déplacements, qu'une réflexion sur le travail en général, le télétravail ou encore la formation. Enfin, ces groupes ont aussi pour objectif de sensibiliser les salariés, les invitant à changer de regard sur leur façon de se déplacer : c'est bien l'addition des changements de comportements individuels qui aura un réel impact sur notre territoire.

Après Erette-Grand'haie, une nouvelle enquête va être menée au printemps sur le parc d'activités de Ragon (Treillières) en partenariat avec l'entreprise SOFRADI déjà très impliquée dans la préservation de l'environnement et la qualité de vie au travail.

Quelle que soit la taille de l'entreprise, avec ou sans service RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises), intégrez un des groupes d'échanges et de réflexion en adressant un mail à : plandemobilite@cceg.fr

On s'y met ?

Relevez le défi Mobilité du 31 mai au 6 juin 2021

Organisé par l'association ALISÉE en partenariat avec l'ADEME et le soutien de la Région Pays de la Loire, participez au Défi Mobilité ! Le principe : pendant une semaine impulsez l'écomobilité dans votre entreprise : à pieds, à vélo, en trottinette, en transport en commun ou covoiturage. De manière ludique on se challenge sur le nombre de kilomètres effectués en mode écomobile, et les économies de CO2 réalisées !

www.defimobilite-paysdelaloire.fr/

crédit photo : © Studio Hop



Générosité et solidarité au secours de la précarité alimentaire

La crise sanitaire n'aura épargné personne. Pour certains foyers, les effets durent et ils ont même basculé dans une véritable précarité sociale et alimentaire.

Les chiffres des Restos du Cœur en témoignent : il y a bien, depuis un an, une recrudescence du nombre de bénéficiaires. Notre territoire n'échappe pas à la règle et l'antenne des Restos de Nort-sur-Erdre compte près de 30 bénéficiaires de plus depuis le premier confinement, dont des familles monoparentales avec enfants en bas-âge.

Plus de bénéficiaires mais moins de dons : en effet les deux dernières campagnes 2020 lancées dans un contexte pandémique n'ont pas permis de collectes de dons suffisantes ; l'absence de billetterie pour le concert « des Enfoirés » n'a fait qu'augmenter les inquiétudes. C'est pourquoi, pour accompagner le travail des Restos du cœur, la CCEG s'est mobilisée pour relayer ses besoins en dons et s'est engagée avec ses communes membres à participer activement aux différentes collectes nationales de denrées (4 et 5 mars 2021).

La CCEG et Restos du Cœur ont pu compter sur la solidarité des habitants, commerçants et des enseignes de distribution du territoire : Les Super U de Nort-sur-Erdre Héric et Grandchamp-des-Fontaines, les Intermarché de Nort-sur-Erdre, Grandchamp-des-Fontaines ainsi que Carrefour à Sucé-sur-Erdre et Fay-de-Bretagne. Qu'il s'agisse d'achats groupés, de dons de denrées alimentaires non périssables ou de mise à disposition d'espaces de collectes en commune à Saint-Mars-du-Désert ou à l'entrée de leur commerce, tous se sont mobilisés avec générosité dans cette action, qu'ils en soient ici, avec tous les donateurs anonymes, chaleureusement remerciés.

Les communes de Fay-de-Bretagne et Notre-Dame-des-Landes ont organisé une collecte de produits d'hygiène pour les nourrissons devant les établissements scolaires.

Une belle initiative et une autre façon de sensibiliser les enfants à la solidarité...

crédit photo : © Mairie de Grandchamp des Fontaines

Mots Codé

chaque case de la grille de mots croisés est codée par un chiffre de 1 à 26 (1 chiffre par lettre de l'alphabet). Pour remplir la grille, il suffit de décoder les chiffres à l'aide des lettres déjà renseignées dans la grille.

1	2	3	4	5	6	7	8	3	9	10	11
8	3	12	6	10	8		10	12	13	2	10
10	14	15	8	4	10	8	3	6	10	4	5
14		13	17		4	15		10	5	10	
3	10	8	3	5	10	13	8		5		16
13	4		4	13		12	10	5	15	1	10
5		1	3	11	11	3	7	10		3	13
6	5	10			5	6	3	8	10	11	
15	8	4	10	12	10	4	5	10	8		10
4	3	6	5				10	18	3	5	11
4	6	5	8	10	13	19		10	5	3	5
10	5	10	6	4	5		11	4	15	18	10
13	8	4	10	11		8	13	5		15	8
11	10	14	8	10	5	3		20	15	13	10
10		10		17		12	15	6	11		2
12	13		11	10	8	10	6	4	10	11	
10		12	6	2		8	10	10	8	3	11
4	3	13	5	6	2	10	11		3	2	10
5	6	8	10	8	10	21		22	6	10	2

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		A		T		G	R					
14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26
C												

SERVICES MUNICIPAUX

Mairie ☎ 02 40 72 77 16 ✉ mairie@petitmars.fr

- Lundi - Mercredi - Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Mardi - Vendredi - Samedi de 9h à 12h

Urbanisme ☎ 02 40 72 76 75

- Lundi - Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi de 9h à 12h
- Lundi - Mercredi - Jeudi après-midi uniquement sur rendez-vous

Bibliothèque ☎ 02 51 12 67 96

- Mercredi de 10h à 12h et de 15h à 18h30
- Vendredi de 16h30 à 18h30
- Samedi de 10h à 12h

SERVICE ENFANCE JEUNESSE

Halte d'enfants « Galipette » ☎ 02 51 12 67 19

- Mardi, Jeudi et Vendredi de 9h à 17h

Relais Assistantes Maternelles ☎ 06 26 07 92 48

✉ ram@petitmars.fr

Sur rendez-vous le mardi : 9h-11h15,
vendredi : 9h-11h15 et de 14h15 à 17h
Les samedis 22 mai, 5 et 19 juin

École Guy De Maupassant ☎ 02 40 72 77 92

École Ste Marie ☎ 02 40 72 75 13

Accueil Périscolaire ☎ 06 78 37 64 73

Accueil de loisirs sans hébergement ☎ 06 78 37 64 73

Local jeunes ☎ 06 16 03 17 93

Consultations des nourrissons et permanence puéricultrice ☎ 02 44 66 49 60

Espace départemental des solidarités de Nort sur Erdre - Bld Charbonneau - Sur rendez-vous uniquement

SERVICE SANTÉ

En cas d'urgence appeler le Samu ☎ 15

Pharmacie de garde ☎ 3237

Sapeurs-pompiers ☎ 18 ou 112 à partir d'un portable
Gendarmerie ☎ 17

Assistantes sociales / Centre social ☎ 02 40 29 54 35

• **Centre de Soins Infirmiers** ☎ 02 40 77 43 93

📍 35 route de Nantes 44390 PETIT MARS

✉ acsirme@laposte.net

• **Infirmière libérale** ☎ 07 83 50 50 60

Guiho Magalie 📍 1 boulevard Saint Laurent

Permanence Mutualia – Mutuelle communale :

Sur rendez-vous ☎ 02 40 72 77 16 :

PERMANENCES DES ÉLUS

Maire de Petit Mars : M. Jean Luc BESNIER

Conseillers départementaux :

M. Jean Luc BESNIER et Mme Anne Marie CORDIER

Merci de prendre RDV à la mairie de Petit Mars au

☎ 02 40 72 77 16

Adjoint à l'urbanisme : M. Chrystophe PABOIS

Le samedi matin sur rendez-vous au ☎ 02 40 72 76 75

Adjointe aux affaires sociales : Mme Aurélie CLOUET

Les lundis et jeudis entre 14h et 16h.

Sur RDV ☎ 02 40 72 77 16

Député : M. Luc GEISMAR, député de la 5^{ème} circonscription de Loire Atlantique

📍 318 route de St Joseph 44300 NANTES

☎ 09 62 57 69 09 ✉ cabinet@elhairry.fr

ENVIRONNEMENT

Ramassage des ordures ménagères et emballages

(sacs jaunes) **Attention : Les lundis semaines paires**

Les 17 et 31 mai ainsi que les 14 et 28 juin

Déchèterie « Les Dureaux » ☎ 06 14 14 77 49

Horaires : Lundi - Mercredi - Vendredi de 14h à 18h /
Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Collecte Ferraille à la déchèterie « Les Dureaux »

Mercredi 19 mai et samedi 19 juin

Pour toutes informations :

www.petitmars-infos-pratiques-environnement.fr

CCEG service « déchets » ☎ 02 28 02 28 10

✉ dechets@cceg.fr www.trivolution.fr

SERVICES EXTÉRIEURS

Maison de l'emploi et de la formation

📍 2 place du Champ de Foire à Nort-sur-Erdre

☎ 02 40 72 15 40

• Lundi à jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

• Vendredi de 8h30 à 12h

POLE EMPLOI : 📍 1 allée des Citronniers - 44000 Nantes

☎ 3949

ANCRE 📍 2 place du Champ de Foire à Nort-sur-Erdre

☎ 02 40 29 57 60

Service de Travail Social CAF ☎ 02 44 75 00 02

Accueil sur rdv à 📍 Nort sur Erdre

Solidair'Auto : ☎ 06 49 62 47 12

CORRESPONDANTS DE PRESSE

Presse Océan Annabelle PECHET

☎ 02 28 24 92 14 ✉ annabelle@ecomail.fr

Ouest France Régis PICARD

☎ 06 66 13 07 86 ✉ regispicard57@gmail.com

NOUVEAU À PETIT MARS ET LES ALENTOURS



Installation du fromager
Rodrigue Martin
sur le marché du mercredi après-midi,
boulevard St Laurent



OUVERTURE D'UNE AGENCE DE SERVICE À LA PERSONNE

Horaire atypique de travail ou vous rentrez tard du travail ?
Nounou Adom garde vos enfants de plus et moins de
3 ans à domicile le matin, le soir ou en journée.

Maintien Adom favorise votre maintien à domicile
en vous aidant pour vos courses, gestes de la vie
quotidienne, entretien du domicile.

Maison et Services entretient votre maison et/ou
votre jardin.

N'hésitez pas à nous contacter pour avoir plus
de renseignements et éventuellement un devis
personnalisé.

Maison et Services 02.40.25.02.86

Nounou Adom 02.49.62.54.75

Maintien Adom 02.49.62.54.76

3 rue de l'océan à Nort sur Erdre

- NOUS RECRUTONS ! -

Vous recherchez un poste d'assistante ménagère, de
garde d'enfants ou d'auxiliaire de vie ?

Envoyez votre CV à :
vdarras@maison-et-services.com.

AGENDA

Les 20 et 27 juin

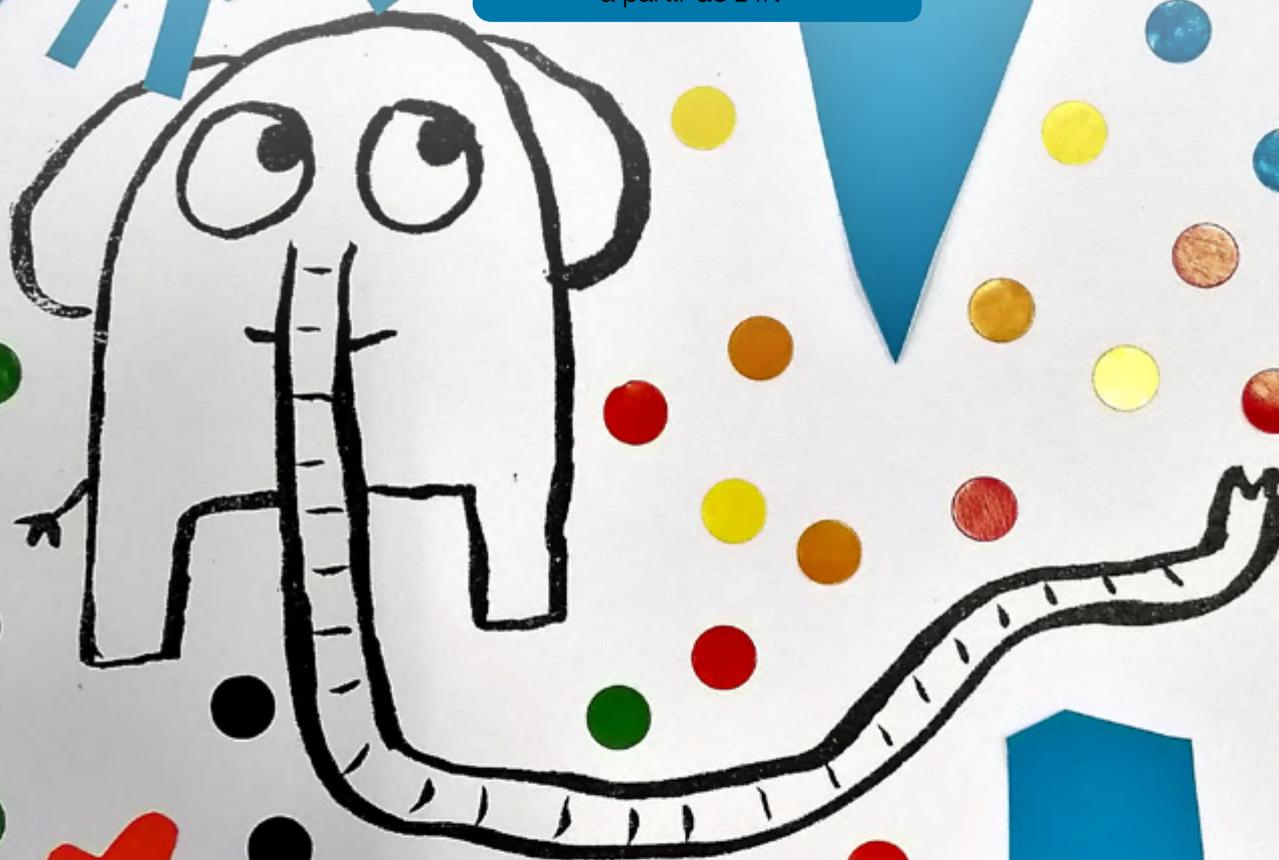
**Elections départementales
et régionales**

Attention !!! 3 bureaux de vote
à la Salle Molière - complexe sportif

Tous les mercredis

Marché,

boulevard St Laurent
à partir de 14h



Accédez
au site internet
en flashant ce code



Prochain Petit-Mars Magazine : parution à partir du jeudi 1^{er} juillet 2021.
Date limite de dépôt des articles et des infos-agenda : vendredi 28 mai 2021.
Ils doivent être envoyés à communication@petitmars.fr ou déposés en
mairie.